

PARRAINAGE CIVIL
CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces à fournir :

- 1/ Acte de naissance de l'enfant.
- 2/ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, passeport...) des :
 - Père, Mère, Parrain, Marraine.
- 3/ Justificatif de domicile des Parents.
- 4/ Le formulaire « Parrainage Civil » complété.

**Convenir d'une date et d'une heure pour la cérémonie lors de la
constitution du dossier.
Déroulement dans la salle des Mariages en présence d'un Officier
d'Etat Civil.**